

En un sens, ces *çramaṇa*, comme on les appelle, sont une sorte de parias supérieurs, parce que volontaires. Encore comptaient-ils parfois dans leurs rangs jusqu'à des parias de naissance, au grand scandale des gens de condition<sup>(1)</sup>. Tels quels, ils n'en jouissaient pas moins à cause de leur renoncement, réel ou supposé, d'un prestige considérable sur l'âme populaire. Ils en jouissent toujours. Comme au temps de Mégasthène (vers 300 av. J.-C.), « Brahmanes et Çramanes<sup>(2)</sup> » continuent à se partager la direction religieuse de l'Inde, et, autre trait commun, à vivre de la générosité des fidèles; et toujours, comme il est humain, entre ces deux catégories de médecins des âmes subsiste une rivalité avouée — assez analogue, toutes proportions gardées, à celle qui existerait, dit-on, sourdement en Europe entre nos clergés séculier et régulier. Mais en dépit, ou plutôt à raison de cette rivalité même les textes associent constamment, dans une expression toute faite, « brâhmanaṣ » et « çramaṇaṣ » : et c'est ainsi que nous nous trouvons devoir parler, à la fois et sous le même titre, des membres de la caste suprême et des « hors caste ».

Ce qui vient compliquer encore la question, c'est que, si les çramanes pouvaient théoriquement se recruter dans toutes les classes, les brahmanes de leur côté exerçaient en fait toutes les professions. Mais il est à croire que ceux de ces derniers qui étaient ainsi restés dans le monde et qui, d'après les récits du *Jâtaka*, faisaient pour vivre n'importe quel métier, depuis celui de ministre jusqu'à celui de brigand, s'habillaient tout naturellement de la manière la plus appropriée à leurs occupations, aux champs comme à la ville. Les seuls que nous ayons à retenir ici, à cause de leur extérieur caractéristique, ce sont ceux que nous avons déjà appelés les brahmanes « professionnels »<sup>(3)</sup> — autrement dit demeurés fidèles à leur nom, et poursuivant l'idéal de vie auquel les prédestinait leur

<sup>(1)</sup> Cf. plus haut, t. I, p. 501-502.

<sup>(2)</sup> STRABON, XV, I, 59 et suiv. Toutefois la supériorité des Brahmanes est déjà

chose reconnue : τοὺς μὲν οὖν βραχμᾶνας εὐδοκιμεῖν μάλλον.

<sup>(3)</sup> Cf. t. I, p. 297.